



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 06 AVRIL 2017 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Arnaud DARDON, Guillaume VERNEYRE, Jean-François RISPAL, Bruno BOUTET, Jean-Marie PEETERS, Sabrina DURVILLE
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : Nicolas LACROIX a donné pouvoir à Sabrina DURVILLE

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD

Sommaire

1. Approbation du compte-rendu du 6 mars 2017 (DE_2017_13)	1
2. Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 et affectations des résultats de fonctionnement (DE_2017_14 à DE_2017_24)	1
3. Vote des taux des contributions directes 2017 (DE_2017_29)	4
4. Présentation et vote des budgets primitifs 2017 (DE_2017_25 à DE_2017_28)	5
5. Reversement d'une partie de l'excédent du budget de l'eau au budget de la commune (DE_2017_30)	8
6. Versement d'une subvention du budget de la commune au budget annexe de l'assainissement (DE_2017_31)	8
7. Emprunt pour les travaux de la route de Niervèze (DE_2017_32)	9
8. Reconstitution d'une ligne de crédit de trésorerie (DE_2017_33)	9
9. Réponse à l'appel à projet "Protection et amélioration de la qualité bactériologique de l'eau potable" (DE_2017_34)	10
Questions et informations diverses	11

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (10 présents soit 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

Accueil de M. ANTHONY Xavier, Trésorier de Vic-sur-Cère.

1. Approbation du compte-rendu du 6 mars 2017 (DE_2017_13)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2017 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu du 6 mars 2017.

2. Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 et affectations des résultats de fonctionnement (DE_2017_14 à DE_2017_24)

Présentation par M. le Trésorier de Vic-sur-Cère, M. Xavier ANTHONY. Ces documents retracent l'exécution des dépenses et recettes de 2016.

Comptes de gestion 2016

M. le Trésorier passe à la présentation des comptes de gestion et affirme la stricte concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs de la commune.

Comptes administratifs 2016



COMMUNE

Compte Administratif 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	33 534,50 €			62 459,24 €	33 534,50 €	62 459,24 €
Opérations de l'exercice	270 153,93 €	241 633,17 €	711 332,79 €	750 182,56 €	981 486,72 €	991 815,73 €
TOTAL	303 688,43 €	241 633,17 €	711 332,79 €	812 641,80 €	1 015 021,22 €	1 054 274,97 €
Résultat de clôture	62 055,26 €			101 309,01 €		39 253,75 €
Restes à réaliser	30 405,38 €	6 276,00 €			30 405,38 €	6 276,00 €
TOTAL CUMULE	92 460,64 €	6 276,00 €		101 309,01 €	30 405,38 €	45 529,75 €
RESULTAT DEFINITIF	86 184,64 €			101 309,01 €		15 124,37 €

Excédent de 101 309,01 € affecté comme ceci :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2017 : **86 184,64 €**
(compte 1068)

Excédent reporté en recettes de fonctionnement en 2017 : **15 124,37 €**
(Report à nouveau ligne 002)



EAU

Compte Administratif 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		28 338,25 €		1 886,18 €		30 224,43 €
Opérations de l'exercice	2 857,31 €	7 359,00 €	76 589,95 €	82 349,73 €	79 447,26 €	89 708,73 €
TOTAL	2 857,31 €	35 697,25 €	76 589,95 €	84 235,91 €	79 447,26 €	119 933,16 €
Résultat de clôture		32 839,94 €		7 645,96 €		40 485,90 €
Restes à réaliser	3 000,00 €				3 000,00 €	
TOTAL CUMULE	3 000,00 €	32 839,94 €		7 645,96 €	3 000,00 €	40 485,90 €
RESULTAT DEFINITIF		29 839,94 €		7 645,96 €		37 485,90 €

Excédent reporté en recette d'investissement en 2017 (compte 001)

Excédent reporté en recette de fonctionnement en 2017 (compte 002)



ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 232,77 €		6 447,20 €		17 679,97 €
Opérations de l'exercice	25 947,36 €	25 434,00 €	51 154,82 €	51 311,63 €	77 102,18 €	76 745,63 €
TOTAL	25 947,36 €	36 666,77 €	51 154,82 €	57 758,83 €	77 102,18 €	94 425,60 €
Résultat de clôture		→ 10 719,41 €		→ 6 604,01 €		17 323,42 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		10 719,41 €		6 604,01 €		17 323,42 €
RESULTAT DEFINITIF		10 719,41 €		6 604,01 €		17 323,42 €

Excédent reporté en recettes d'investissement en 2017 (compte 001)

Excédent reporté en recettes de fonctionnement en 2017 (compte 002)



LOTISSEMENT "Les Cazeaux"

Compte Administratif 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	56 150,15 €				56 150,15 €	
Opérations de l'exercice						
TOTAL	56 150,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 150,15 €	0,00 €
Résultat de clôture	56 150,15 €				56 150,15 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	56 150,15 €		0,00 €	0,00 €	56 150,15 €	
RESULTAT DEFINITIF	56 150,15 €				56 150,15 €	

Vote des comptes de gestion 2016

Les comptes de gestion 2016 de la commune et des budgets annexes de l'eau, assainissement et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2016

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Pierre TOIRE, 1^{er} adjoint prend la présidence. Pas de question, l'assemblée passe aux votes :

Les comptes administratifs 2016 de la commune et des budgets annexes de l'eau, assainissement et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle du Conseil et Pierre TOIRE l'informe des votes.

Affectation des résultats 2016**➤ COMMUNE :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un : **excédent de 101 309,01 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 : 86 184,64 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) : 15 124,37 €

Adopté à l'unanimité.

➤ Budget annexe de l'EAU :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 7 645,96 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) : 7 645,96 €

Adopté à l'unanimité.

➤ Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 6 604,01 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) : 6 604,01 €

Adopté à l'unanimité.

3. Vote des taux des contributions directes 2017 (DE_2017_29)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 236 926,00 € ;

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la reconduction à l'identique des taux d'imposition pour 2017 soit :
 - Taxe d'Habitation : 12,05 %
 - Taxe Foncière (bâti) : 19,28 %
 - Taxe Foncière (non bâti) : 78,10 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **DIT** que la recette sera inscrite au budget primitif en recettes de fonctionnement à l'article 73111.
- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

4. Présentation et vote des budgets primitifs 2017 (DE_2017_25 à DE_2017_28)

Commune

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges de gestion générale	203 467,50 €	002	Excédent fonction. reporté	15 124,37 €
012	Charges de personnel	253 563,00 €	70	Ventes, prestations de services...	51 524,00 €
023	Virement à l'investissement	70 162,87 €	73	Impôts et taxes	259 726,00 €
65	Autres charges gestion courante	78 251,00 €	74	Dotations	267 353,00 €
66	Charges financières	18 720,00 €	75	Autres produits gestion courante	64 220,00 €
022	Dépenses imprévues	20 471,00 €	76	Produits financiers	20,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
042	Section à section	5 832,00 €			
014	Atténuation de produit	6 500,00 €			
	TOTAL	657 967,37 €		TOTAL	657 967,37 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
FNACA	100 €	Comice agricole	180 €
ACCA	150 €	UNSS Vic-sur-Cère	100 €
AAPPMA - Société de pêche	100 €	One Two Tripoux	2 700 €
Amicale laïque	460 €	Donneurs de sang	100 €
Comité des fêtes	610 €	ADAPEI	100 €
Club du Puy des Roses	150 €	ADMR	200 €
Amicale des sapeurs pompiers	420 €	Les Tréteaux de Thiézac	150 €
Ass jeunes sapeurs pompiers	150 €	Football Club Haut de Cère	500 €
Secours catholique	100 €	Secours populaire	100 €
Ass Nanga Bousoum en Carladès	100 €	ACAMPAR	150 €
TOTAL : 6 620 €			

INVESTISSEMENT

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES			
		Restes à réaliser	Nouvelles propositions		Restes à réaliser	Nouvelles propositions		
Opérations financières (00)	1641	Remboursement du capital des emprunts		63 510,00 €	10222	FCTVA 2017 (dép. 2016)		24 000,00 €
	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)		62 055,26 €	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)		0,00 €
	020	Dépenses imprévues		6 799,87 €	10226	Taxe d'aménagement		1 000,00 €
					021	Virement du fonctionn.		70 162,87 €
	165	Caution		1 000,00 €	1068	Affectation du résultat de fonctionnement		86 184,64 €
		TOTAL :	0,00 €	133 365,13 €		TOTAL :	0,00 €	182 347,51 €

Opérations non individualisées (000)	2041582	Eclairage Public	3 380,19 €	11 000,00 €	1641	Emprunt		
	2158	Outilsage		1 500,00 €				
	2184	Mobilier		1 400,00 €				
	2315	Sécurisation : bascule, coffrets EDF, blocs de secours		2 400,00 €				
	2315	Création d'un quai de contention		3 000,00 €				
TOTAL :			3 380,19 €	19 300,00 €	TOTAL :		0,00 €	0,00 €

Opérations d'ordre	2804158 2-042	Amortissement Fds de concours SDEC					5 064,00 €	
	4818-040	Dommage ouvrages école					768,00 €	
TOTAL :			0,00 €	0,00 €	TOTAL :		0,00 €	5 832,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES			
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		
Prog. 11 Accessibilité et PAVEP	2313	Accessibilité des ERP	8 545,19 €					
	2313	PAVEP Mise en sécurité des abords de l'école 1ère tranche			1323 1342	FEC 2015 Amendes de police	4 901,00 € 1 375,00 €	
TOTAL du programme :			8 545,19 €	0,00 €	TOTAL du programme :		6 276,00 €	0,00 €
Prog. 12 Plan de prévention des risques	2031	Etude du réseau de drainage et inclinomètres	15 480,00 €		1341	Fonds Barnier (50%)		
	TOTAL du programme :			15 480,00 €	0,00 €	TOTAL du programme :		0,00 €
Prog.17 Batiments communaux	2315	Chenaux		3 250,00 €				
	2313	Couverture escalier école		0,00 €				
TOTAL du programme :			0,00 €	3 250,00 €	TOTAL du programme :		0,00 €	0,00 €
Prog.18 Constuction cantine	2315	Travaux	3 000,00 €					
TOTAL du programme :			3 000,00 €	0,00 €	TOTAL du programme :		0,00 €	0,00 €
Prog.23 Voirie	2315	Route de Niervèze Etude et MOE		265 000,00 € 4 000,00 €	1341 1323 1641	DETR Fonds Cantal Solidaire Emprunt		49 382,00 € 39 848,00 € 175 000,00 €
	2152	Signalisation		1 500,00 €				
	TOTAL du programme :			0,00 €	270 500,00 €	TOTAL du programme :		0,00 €
Prog. 13 Wifi public	2315	Wifi public		5 000,00 €	1348 1323	Fonds départemental de péréquation postale Conseil départemental		800,00 € 2 335,00 €
	TOTAL du programme :			0,00 €	5 000,00 €	TOTAL du programme :		0,00 €

TOTAL DEPENSES	30 405,38 €	431 415,13 €
	461 820,51 €	

TOTAL RECETTES	6 276,00 €	455 544,51 €
	461 820,51 €	

Budget annexe de l'eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2017		Prévisions 2017
Amortissement des réseaux	7 193,00 €	Reprise résultat CA 2016	7 645,96 €
Intérêts des prêts	0,00 €	Produit eau	37 500,00 €
Reversement commune	10 000,00 €	Produit taxes	19 300,00 €
Charges générales	41 305,00 €	Produit travaux / compteurs	1 500,00 €
Charges exceptionnelles	15 000,00 €	Redevance assainissement	22 300,00 €
Virement à l'investissement	0,00 €	Produits divers	0,00 €
Revers Redev Pollution	13 300,00 €	Reprise subv. d'invest.	647,00 €
Non-valeur	200,00 €		
Dépenses imprévues	1 894,96 €		
TOTAL	88 892,96 €	TOTAL	88 892,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2017	Restes à réaliser
Remboursement de prêts		0,00 €	Reprise résultat CA 2016
Reprise subv. d'invest.		647,00 €	Amortissement des réseaux
Opérations non individualisées			Virement du fonctionnement
2315-000 - Travaux		6 825,94 €	FCTVA 2017 (dép. 2016)
2156-000 - Travaux		1 600,00 €	
Etude protection des captages			
Sécurisation des captages	3 000,00 €	123 000,00 €	Agence de l'eau (80%)
Achat Périm. Protec. Immédiat		5 000,00 €	Emprunt
Honoraires		4 800,00 €	Agence de l'eau (80%)
Indemnités Périm. Protec. Rapproché		6 600,00 €	
Travaux sur chateaux d'eau			
TOTAL		151 472,94 €	TOTAL

Budget annexe de l'assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2017		Prévisions 2017
Reprise résultat CA 2016	0,00 €	Reprise résultat CA 2016	6 604,01 €
Amortissement du réseau	27 390,00 €	Produits redevance	22 300,00 €
Intérêts des prêts	13 329,83 €	Subvention commune	18 000,00 €
Charges générales	17 218,18 €	Divers (Agence de bassin...)	4 000,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Amortiss. subv. d'invest.	7 034,00 €
Virement à l'investissement	0,00 €		
Dépenses imprévues	0,00 €		
TOTAL	57 938,01 €	TOTAL	57 938,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2017	Restes à réaliser
Reprise résultat CA 2016		0,00 €	Amortissement réseau
Remboursement prêts		15 131,00 €	Reprise résultat CA 2016
Amortiss. Subv. d'invest.		7 034,00 €	Virement du fonctionnement
Opérations non individualisées			Emprunt
2315-000 - Mise en conformité station épuration		16 724,41 €	FCTVA 2016 (dép. 2015)
			Excédent fonct. Capitalisé
TOTAL		38 889,41 €	TOTAL

Budget annexe du lotissement « Les Cazeaux »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2017		Prévisions 2017
Etudes et prestations de service	0,00 €	Ventes de terrains aménagés	56 235,15 €
Travaux de viabilisation	85,00 €	Reliquat centimes de TVA	2,00 €
Publicités, publications...	0,00 €		
Reliquat centimes de TVA	2,00 €		
Opérations d'ordre			
Sortie de stocks	56 237,15 €	Constitution de stocks	87,00 €
TOTAL	56 324,15 €	TOTAL	56 324,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2017	Restes à réaliser
Déficit antérieur reporté		56 150,15 €	
Opérations d'ordre			
Opération d'ordre de section à section		87,00 €	Opération d'ordre de section à section
			56 237,15 €
TOTAL		56 237,15 €	TOTAL
			56 237,15 €

Les budgets primitifs 2017 de la commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

5. Reversement d'une partie de l'excédent du budget de l'eau au budget de la commune (DE_2017_30)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2017 du service annexe de l'eau est excédentaire.

Il propose de reverser une partie de l'excédent du budget primitif de l'eau 2017 au budget primitif 2017 de la commune. Montant proposé : 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **AUTORISE** le reversement de la somme de 15 000 € du budget de l'eau 2017 sur le budget 2017 de la commune.

6. Versement d'une subvention du budget de la commune au budget annexe de l'assainissement (DE_2017_31)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2017 de l'assainissement est déficitaire.

Il propose de verser une subvention du budget 2017 de la commune au budget 2017 de l'assainissement afin d'équilibrer la section de fonctionnement. Montant proposé : 18 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 18 000 € du budget de la commune 2017 vers le budget de l'assainissement 2017.

7. Emprunt pour les travaux de la route de Niervèze (DE_2017_32)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif 2017,
Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de la route de Niervèze,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **SOUSCRIRE** un emprunt d'un montant de 175 000 € (cent soixante quinze mille euros) auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée totale du prêt : 20 ans
 - Taux d'intérêt : taux fixe de 1,85 %
 - Echéances annuelles constantes
 - Frais de dossier : 0,10 % soit 175 €
- **AUTORISER** le maire à signer le contrat de prêt.
- **PRENDRE** l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

8. Reconduction d'une ligne de crédit de trésorerie (DE_2017_33)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de renouveler cette ligne de crédit de trésorerie permettant de faire à nos besoins de trésorerie,
Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2017,
Vu la proposition présentée par le Crédit Agricole Centre France,

Monsieur le Maire propose la reconduction de la ligne de crédit de trésorerie pour un montant de 100.000€ en rappelant que nous ne payons d'intérêts que sur l'argent débloqué.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus en avoir délibéré, le Conseil :

- **AUTORISE** la reconduction de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France dans les limites suivantes :
 - montant maximum : 100.000 €
 - durée : 12 mois
 - taux de référence : EURIBOR 3 mois
 - marge : +1,40 % maximum
 - paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
 - commission d'engagement : 0,20% du montant accordé soit 200 € facturé à la mise en place de la ligne
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

9. Réponse à l'appel à projet "Protection et amélioration de la qualité bactériologique de l'eau potable" (DE_2017_34)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne visant à améliorer la protection et la qualité de l'eau potable. En effet, sur le bassin Adour-Garonne, de nombreuses collectivités ont des captages d'eau potable non protégés règlementairement ou bien présentent des non-conformités sur le paramètre bactériologie pour l'eau distribuée.

Dans le domaine de la production/distribution d'eau potable, les priorités d'action de l'agence régionale de santé et de l'agence de l'eau Adour-Garonne relèvent de deux axes :

- finaliser partout les autorisations, qui visent à garantir l'innocuité de l'eau mise à disposition du consommateur,
- réduire le risque sanitaire direct de la consommation d'eau non conforme sur le paramètre bactériologie

Ainsi, l'Agence de L'Eau a débloqué une enveloppe de 20 M€ et invite les collectivités à déposer leur dossier de candidature avant le **31 mai 2017**, les dossiers retenus pourront être subventionnés jusqu'à 80 %. Cet appel à projet concerne tout système AEP dont l'unité de distribution présente des non-conformités bactériologiques.

Au cours des dernières années, notre commune a été confrontée à des problématiques de non-conformité récurrentes sur le paramètre bactériologique pour les unités de distribution de Thiézac.

Face à ce constat, il est nécessaire d'engager les actions visant à améliorer durablement la qualité des eaux distribuées aux usagers. Dans cet objectif, il est prévu de réaliser les travaux relatifs à «**Travaux de protection des captages conformément à l'arrêté préfectoral de DUP du 17/02/2017**».

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 113 518,40 € HT, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, coût d'acquisition des terrains et frais de géomètre et notaire.

Aussi, Monsieur Le Maire, explique l'opportunité que représente l'appel à projets pour la commune et propose de déposer un dossier concernant les investissements liés à ces travaux.

Au vu de ces éléments d'information portés à la connaissance du Conseil Municipal, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ENGAGER** une consultation de travaux relative à l'opération «**Travaux de protection des captages conformément à l'arrêté préfectoral de DUP du 17/02/2017**» visant améliorer la qualité de l'eau potable ;
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une aide financière maximale dans le cadre de l'appel à projets « protection et amélioration de la qualité bactériologique de l'eau potable» pour le financement des travaux relatifs à ce projet ;
- **D'AVOIR** recours au service de Cantal Ingénierie et Territoires pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux captages	99 705,00 €	Agence de l'eau Adour Garonne (80%)	90 814,72 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage CIT	4 013,40 €	Autofinancement	22 703,68 €
Coût d'acquisition des terrains	5 000,00 €		
Frais de géomètres et frais de notaires	4 800,00 €		
TOTAL	113 518,40 €	TOTAL	113 518,40 €

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les marchés et autres documents contractuels nécessaires à la réalisation des travaux objet de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

Informations

- **Ambrosie** : Pierre TOIRE et Guillaume VERNEYRE ont reçus une formation et sont les référents sur la commune pour ce problème. C'est une plante invasive qui provoque des allergies et de l'asthme. Il est nécessaire de les contacter si vous souhaitez plus d'informations.
- **Biens de section** : un courrier de l'aFASC a été distribué aux habitants de Thiézac et Saint-Jacques. Contact a été pris avec la Présidente de cette association. Beaucoup de choses fausses.
- **Camping** : la Délégation de Service Public a été signée avec M. NEBOUT à compter du 1^{er} avril 2017. M. le Maire remercie vivement tous les bénévoles qui ont permis de gérer le camping depuis 2015.
- **Aménagement du carrefour du Carol** : reporté en 2018 suite au retard pris par ERDF.

Dates

- **Réunion technique Plan de Prévention des Risques** :
 - Vendredi 07 avril à 10h00 en Préfecture
- **Réunion de préparation aux élections** :
 - Jeudi 20 avril à 18h00 en Mairie
- **Concours de belote du Comité des Fêtes** :
 - Samedi 22 avril à la salle des fêtes
- **One Two Tripoux** :
 - 20 & 21 mai 2017
- **Nettoyage des sentiers** :
 - Samedi 17 juin 2017
- **Demande de prêt de la salle des fêtes** :
 - « Les Tréteaux Blancs » le 04 juillet à 18h00

Questions du public

- Mme FOUR : demande si on peut installer quelque chose pour s'asseoir entre Trielle et Lajarrige qui permettrait aux nombreux marcheurs de se reposer. Pierre TOIRE va voir ce qui peut être fait.

**Le secrétaire de séance,
Patrick VIAUD.**